

Partie 2 Proposition financière

- .1 Les prix doivent être soumis selon ce qui suit :
 - .1 Les soumissionnaires doivent fournir des tarifs fermes tout compris pendant les heures normales de travail, y compris concernant la supervision, l'équipement, les mises à niveau, les matériaux, les déplacements, les pièces et la main-d'œuvre nécessaires à l'exécution des travaux comme demandé. Le prix comprend le carburant, l'huile, la lubrification et la location d'équipement, y compris un opérateur payé à l'heure pour le travail réel accompli à l'aide de chaque pièce d'équipement sur place.
 - .2 Les temps d'arrêt pour les réparations, le graissage, etc. ne seront pas payés par le MPO/la GCC. Aucun paiement ne sera effectué par le MPO/la GCC pour de l'équipement non utilisé ou stationnaire sur la propriété du MPO/de la GCC.
 - .3 Les prix seront évalués en fonction du total des tarifs offerts pour les cinq (5) années (par zone). Les propositions de prix ne doivent pas inclure les taxes applicables et seront évaluées en dollars canadiens. Tous les prix indiqués doivent demeurer stables pendant la durée de l'offre à commandes.
 - .4 L'utilisation estimée, si elle est fournie, n'est qu'une estimation aux fins de l'évaluation et n'implique pas que toutes les quantités pour l'article en question seront utilisées ou que les quantités ne pourront pas être dépassées.
 - .5 L'offre d'achat totale par zone sera calculée en multipliant le prix unitaire de chaque article par la quantité estimative associée et en additionnant les valeurs. Le calcul sera appliqué à chaque année d'établissement du prix, et toutes les périodes seront additionnées pour qu'on puisse déterminer le total du prix de soumission global évalué de l'offre (par zone).
 - .5 L'entrepreneur doit fournir des estimations de coûts pour des services supplémentaires ou de l'équipement divers sur demande. Le coût réel ne dépassera pas 10 % du coût net estimé.
 - .7 Si vous notez une pièce d'équipement « ou l'équivalent », veuillez indiquer et fournir la documentation technique.
 - .7 L'enlèvement de terre contaminée, au besoin, doit être effectué à des taux horaires supérieurs aux taux horaires ordinaires.
 - .8 L'élimination de terre contaminée, au besoin (y compris le manifeste de transport) doit s'effectuer au coût des redevances de déversement plus une majoration de 10 %, avec des documents justificatifs tels que factures et reçus.
 - .9 En cas d'erreur dans le prix calculé de la proposition de l'entrepreneur, le prix unitaire prévaudra, et le prix calculé sera corrigé au cours de l'examen. Toutes erreurs de quantités de l'offre du soumissionnaire doivent être modifiées de façon à refléter les quantités indiquées dans le présent document. En cas d'erreur mathématique dans le report des totaux, le MPO corrigera les totaux pour assurer l'équité dans le traitement des propositions.

2.0 FORMULAIRE DE PROPOSITION DE PRIX

Le formulaire de proposition de prix n'est utilisé qu'à des fins d'évaluation. Il ne représente pas les montants réels qui seront associés aux commandes subséquentes en vertu de cette offre à commandes. La TPS/TVH est exclue des prix indiqués aux présentes (le cas échéant). La TPS ou la TVH doit être indiquée séparément sur la facture (le cas échéant).

Les heures réelles enregistrées dans le cadre de cette offre à commandes seront déterminées en fonction des besoins du groupe de soutien technique et des projets individuels.

Voir la page suivante pour le tableau des prix pour chaque zone.

2.1 Tableaux de prix incomplets

- .1 L'omission de fournir un prix pour tout article défini sous une zone précise entraînera l'élimination du processus. Les offrants qui soumettent des prix pour une zone précise ne verront leur proposition considérée que pour cette zone. Il n'est pas nécessaire que les offrants intéressés soumettent des prix pour toutes les zones à prendre en considération dans le cadre de ce processus d'appel d'offres.

APPEL D'OFFRES N° FP802-170240

ADDENDA 1 – PIÈCE JOINTE 1

2019

Page 3

ZONE 1 – PÉRIODE DU 1^{er} OCTOBRE 2019 AU 30 SEPTEMBRE 2024 INCLUSIVEMENT

Année 1 – du 1^{er} octobre 2019 au 30 septembre 2020

Année 2 – du 1^{er} octobre 2020 au 30 septembre 2021

Année 3 – du 1^{er} octobre 2021 au 30 septembre 2022

Année 4 – du 1^{er} octobre 2022 au 30 septembre 2023

Année 5 – du 1^{er} octobre 2023 au 30 septembre 2024

APPEL D'OFFRES N° FP802-170240

**ANNEXE 3 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION OU BASE DE
SÉLECTION**

ADDENDA 1 – PIÈCE JOINTE 1

2019

Page 4

Article	Description	Unité de mesure	Quantité estimée par an	Prix unitaire *taxes en sus				
				Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
1	Chef de chantier	par heure	1 000 heures	\$	\$	\$	\$	\$
2	Excavatrice série HE 120	par heure	200 heures	\$	\$	\$	\$	\$
3	Excavatrice série HE 200	par heure	500 heures	\$	\$	\$	\$	\$
4	Excavatrice série HE 300	par heure	500 heures	\$	\$	\$	\$	\$
5	Chargeuse frontale	par heure	200 heures	\$	\$	\$	\$	\$
6	Bobcat	par heure	200 heures	\$	\$	\$	\$	\$
7	Mélangeur de béton	par heure	100 heures	\$	\$	\$	\$	\$
8	Camion pompe à béton	par heure	100 heures	\$	\$	\$	\$	\$
9	Camion à benne basculante	par heure	1 000 heures	\$	\$	\$	\$	\$
10	Camion à pierre	par heure	500 heures	\$	\$	\$	\$	\$
11	Camion articulé	par heure	250 heures	\$	\$	\$	\$	\$
12	Niveleuse motorisée	par heure	600 heures	\$	\$	\$	\$	\$
13	Conducteur de machinerie lourde	par heure	2 000 heures	\$	\$	\$	\$	\$
14	Personnes de métier/main-d'œuvre	par heure	2 000 heures	\$	\$	\$	\$	\$
15	Appareil de forage	par heure	100 heures	\$	\$	\$	\$	\$
16	Appareil de forage de puits	par heure	100 heures	\$	\$	\$	\$	\$
17	Arpenteur	par heure	100 heures	\$	\$	\$	\$	\$
18	Remblai de gravier de type 1	par tonne	1 000	\$	\$	\$	\$	\$
19	Remblai de gravier de type 2	par tonne	600	\$	\$	\$	\$	\$
20	Remblai Serge de type 3	par tonne	400	\$	\$	\$	\$	\$
21	Remblai emprunté de type 4	par tonne	400	\$	\$	\$	\$	\$
22	Remblai de sable de type 5	par tonne	400	\$	\$	\$	\$	\$
23	Remblai de pierres de décantation de type 6	par tonne	200	\$	\$	\$	\$	\$
24	Remblai de terre végétale de type 7	par tonne	200	\$	\$	\$	\$	\$

APPEL D'OFFRES N° FP802-170240

**ANNEXE 3 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION OU BASE DE
SÉLECTION**

ADDENDA 1 – PIÈCE JOINTE 1

2019

Page 5

25	Remblai d'enrochement de type 8	par tonne	1 000	\$	\$	\$	\$	\$
26	Réparation de béton	Mètre de revêtement	250	\$	\$	\$	\$	\$
27	Pose de béton	m ²	250	\$	\$	\$	\$	\$
28	Pose d'asphalte	m ²	500	\$	\$	\$	\$	\$
29	Installation de conduites en acier	Mètre de revêtement	250	\$	\$	\$	\$	\$
30	Installation de conduites en PVC	Mètre de revêtement	250	\$	\$	\$	\$	\$
31	Installation de ponceau	Mètre de revêtement	100	\$	\$	\$	\$	\$
32	Marge sur les autres équipements	Pourcentage de marge sur la valeur	15 000 \$	%	%	%	%	%
33	Marge sur d'autres travaux de sous-traitance	Pourcentage de marge sur la valeur	25 000 \$	%	%	%	%	%
34	Marge sur d'autres matériaux	Pourcentage de marge sur la valeur	50 000 \$	%	%	%	%	%

ZONE 2 – PÉRIODE DU 1^{er} OCTOBRE 2019 AU 30 SEPTEMBRE 2024 INCLUSIVEMENT

Année 1 – du 1^{er} octobre 2019 au 30 septembre 2020

Année 2 – du 1^{er} octobre 2020 au 30 septembre 2021

Année 3 – du 1^{er} octobre 2021 au 30 septembre 2022

Année 4 – du 1^{er} octobre 2022 au 30 septembre 2023

Année 5 – du 1^{er} octobre 2023 au 30 septembre 2024

APPEL D'OFFRES N° FP802-170240

**ANNEXE 3 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION OU BASE DE
SÉLECTION**

ADDENDA 1 – PIÈCE JOINTE 1

2019

Page 7

Article	Description	Unité de mesure	Quantité estimée par an	Prix unitaire *taxes en sus				
				Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
1	Chef de chantier	par heure	1 000 heures	\$	\$	\$	\$	\$
2	Excavatrice série HE 120	par heure	200 heures	\$	\$	\$	\$	\$
3	Excavatrice série HE 200	par heure	500 heures	\$	\$	\$	\$	\$
4	Excavatrice série HE 300	par heure	500 heures	\$	\$	\$	\$	\$
5	Chargeuse frontale	par heure	200 heures	\$	\$	\$	\$	\$
6	Bobcat	par heure	200 heures	\$	\$	\$	\$	\$
7	Mélangeur de béton	par heure	100 heures	\$	\$	\$	\$	\$
8	Camion pompe à béton	par heure	100 heures	\$	\$	\$	\$	\$
9	Camion à benne basculante	par heure	1 000 heures	\$	\$	\$	\$	\$
10	Camion à pierre	par heure	500 heures	\$	\$	\$	\$	\$
11	Camion articulé	par heure	250 heures	\$	\$	\$	\$	\$
12	Niveleuse motorisée	par heure	600 heures	\$	\$	\$	\$	\$
13	Conducteur de machinerie lourde	par heure	2 000 heures	\$	\$	\$	\$	\$
14	Personnes de métier/main-d'œuvre	par heure	2 000 heures	\$	\$	\$	\$	\$
15	Appareil de forage	par heure	100 heures	\$	\$	\$	\$	\$
16	Appareil de forage de puits	par heure	100 heures	\$	\$	\$	\$	\$
17	Arpenteur	par heure	100 heures	\$	\$	\$	\$	\$
18	Remblai de gravier de type 1	par tonne	1 000	\$	\$	\$	\$	\$
19	Remblai de gravier de type 2	par tonne	600	\$	\$	\$	\$	\$
20	Remblai Serge de type 3	par tonne	400	\$	\$	\$	\$	\$
21	Remblai emprunté de type 4	par tonne	400	\$	\$	\$	\$	\$
22	Remblai de sable de type 5	par tonne	400	\$	\$	\$	\$	\$
23	Remblai de pierres de décantation de type 6	par tonne	200	\$	\$	\$	\$	\$
24	Remblai de terre végétale de type 7	par tonne	200	\$	\$	\$	\$	\$

APPEL D'OFFRES N° FP802-170240

**ANNEXE 3 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION OU BASE DE
SÉLECTION**

ADDENDA 1 – PIÈCE JOINTE 1

2019

Page 8

25	Remblai d'enrochement de type 8	par tonne	1 000	\$	\$	\$	\$	\$
26	Réparation de béton	Mètre de revêtement	250	\$	\$	\$	\$	\$
27	Pose de béton	m ²	250	\$	\$	\$	\$	\$
28	Pose d'asphalte	m ²	500	\$	\$	\$	\$	\$
29	Installation de conduites en acier	Mètre de revêtement	250	\$	\$	\$	\$	\$
30	Installation de conduites en PVC	Mètre de revêtement	250	\$	\$	\$	\$	\$
31	Installation de ponceau	Mètre de revêtement	100	\$	\$	\$	\$	\$
32	Marge sur les autres équipements	Pourcentage de marge sur la valeur	15 000 \$	%	%	%	%	%
33	Marge sur d'autres travaux de sous-traitance	Pourcentage de marge sur la valeur	25 000 \$	%	%	%	%	%
34	Marge sur d'autres matériaux	Pourcentage de marge sur la valeur	50 000 \$	%	%	%	%	%

APPEL D'OFFRES N° FP802-170240

**ANNEXE 3 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION OU BASE DE
SÉLECTION**

ADDENDA 1 – PIÈCE JOINTE 1

2019

Page 9

ZONE 3 – PÉRIODE DU 1^{er} OCTOBRE 2019 AU 30 SEPTEMBRE 2024 INCLUSIVEMENT

Année 1 – du 1^{er} octobre 2019 au 30 septembre 2020

Année 2 – du 1^{er} octobre 2020 au 30 septembre 2021

Année 3 – du 1^{er} octobre 2021 au 30 septembre 2022

Année 4 – du 1^{er} octobre 2022 au 30 septembre 2023

Année 5 – du 1^{er} octobre 2023 au 30 septembre 2024

APPEL D'OFFRES N° FP802-170240

**ANNEXE 3 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION OU BASE DE
SÉLECTION**

ADDENDA 1 – PIÈCE JOINTE 1

2019

Page 10

Article	Description	Unité de mesure	Quantité estimée par an	Prix unitaire *taxes en sus				
				Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
1	Chef de chantier	par heure	1 000 heures	\$	\$	\$	\$	\$
2	Excavatrice série HE 120	par heure	200 heures	\$	\$	\$	\$	\$
3	Excavatrice série HE 200	par heure	500 heures	\$	\$	\$	\$	\$
4	Excavatrice série HE 300	par heure	500 heures	\$	\$	\$	\$	\$
5	Chargeuse frontale	par heure	200 heures	\$	\$	\$	\$	\$
6	Bobcat	par heure	200 heures	\$	\$	\$	\$	\$
7	Mélangeur de béton	par heure	100 heures	\$	\$	\$	\$	\$
8	Camion pompe à béton	par heure	100 heures	\$	\$	\$	\$	\$
9	Camion à benne basculante	par heure	1 000 heures	\$	\$	\$	\$	\$
10	Camion à pierre	par heure	500 heures	\$	\$	\$	\$	\$
11	Camion articulé	par heure	250 heures	\$	\$	\$	\$	\$
12	Niveleuse motorisée	par heure	600 heures	\$	\$	\$	\$	\$
13	Conducteur de machinerie lourde	par heure	2 000 heures	\$	\$	\$	\$	\$
14	Personnes de métier/main-d'œuvre	par heure	2 000 heures	\$	\$	\$	\$	\$
15	Appareil de forage	par heure	100 heures	\$	\$	\$	\$	\$
16	Appareil de forage de puits	par heure	100 heures	\$	\$	\$	\$	\$
17	Arpenteur	par heure	100 heures	\$	\$	\$	\$	\$
18	Remblai de gravier de type 1	par tonne	1 000	\$	\$	\$	\$	\$
19	Remblai de gravier de type 2	par tonne	600	\$	\$	\$	\$	\$
20	Remblai Serge de type 3	par tonne	400	\$	\$	\$	\$	\$
21	Remblai emprunté de type 4	par tonne	400	\$	\$	\$	\$	\$
22	Remblai de sable de type 5	par tonne	400	\$	\$	\$	\$	\$
23	Remblai de pierres de décantation de type 6	par tonne	200	\$	\$	\$	\$	\$
24	Remblai de terre végétale de type 7	par tonne	200	\$	\$	\$	\$	\$

APPEL D'OFFRES N° FP802-170240

**ANNEXE 3 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION OU BASE DE
SÉLECTION**

ADDENDA 1 – PIÈCE JOINTE 1

2019

Page 11

25	Remblai d'enrochement de type 8	par tonne	1 000	\$	\$	\$	\$	\$
26	Réparation de béton	Mètre de revêtement	250	\$	\$	\$	\$	\$
27	Pose de béton	m ²	250	\$	\$	\$	\$	\$
28	Pose d'asphalte	m ²	500	\$	\$	\$	\$	\$
29	Installation de conduites en acier	Mètre de revêtement	250	\$	\$	\$	\$	\$
30	Installation de conduites en PVC	Mètre de revêtement	250	\$	\$	\$	\$	\$
31	Installation de ponceau	Mètre de revêtement	100	\$	\$	\$	\$	\$
32	Marge sur les autres équipements	Pourcentage de marge sur la valeur	15 000 \$	%	%	%	%	%
33	Marge sur d'autres travaux de sous-traitance	Pourcentage de marge sur la valeur	25 000 \$	%	%	%	%	%
34	Marge sur d'autres matériaux	Pourcentage de marge sur la valeur	50 000 \$	%	%	%	%	%

La mobilisation et le taux de rémunération de tous les matériaux, la main-d'œuvre et l'équipement indiqués au point .1 de 1.6 de la base de paiement seront facturés jusqu'à 50 % du taux de valeur de la commande subséquente individuelle.

Le représentant du Ministère peut modifier ce montant moyennant un avis écrit et une approbation.